

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 12 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-59 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone P-632 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Récréation publique (p1) » et de modifier certaines normes relatives à l'implantation d'une construction pour la catégorie d'usage « Institution publique (p2) »
- Abroger la grille des usages et normes de la zone P-630;
- Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la zone P-630 à la zone P-632.

Ce projet de règlement s'applique aux zones P-630 et P-632.

ZONES VISÉES	ADRESSES CONCERNÉES
P-630	des Marins : 3805
P-632	des Marins : 3705

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 16 juillet 2018 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

- Ce projet de règlement a pour objectif de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-632 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Récréation publique (p1) » et de modifier certaines normes relatives à l'implantation d'une construction pour la catégorie d'usage « Institution publique (p2) » et d'abroger la grille des usages et normes de la zone P-630.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 juillet 2018

(Signé) Danielle Chevrette

Danielle Chevrette, greffière par intérim